

## Démarchage abusif, soyez vigilants !



**Le Point Infos Habitat de Pontivy Communauté constate depuis quelques jours une recrudescence du démarchage téléphonique et à domicile d'entreprises proposant des travaux de rénovation énergétique.**

Ces entreprises indécrites, proposent généralement aux particuliers un bilan énergétique gratuit dans le but d'obtenir une signature sur un devis ou bon de commande pour des travaux à des prix en moyenne deux à trois fois supérieurs aux prix du marché.

La règle pour se protéger est pourtant simple : **ne jamais signer lors de la première visite et prendre le temps de réflexion.** Contrairement à ce que peuvent dire certaines de ces entreprises frauduleuses, les travaux de rénovation énergétique ne sont pas obligatoires et les aides financières ne vont pas s'envoler.

L'arrivée de **Maprimerénov'** a porté une certaine confusion dans les démarches à entreprendre pour pouvoir obtenir ces aides. **A compter de janvier 2021, les demandes d'aides sont à effectuer avant la signature des devis.**

Il est important de noter que la loi du 24 juillet 2020 interdit le démarchage téléphonique pour les travaux de rénovation énergétique (isolation, panneaux solaires, pompe à chaleur etc).

En cas de doute, il est préférable de prendre rendez-vous auprès d'un conseiller du Point Infos Habitat de Pontivy Communauté.

*Contact : Point Infos Habitat de Pontivy Communauté*

*Tél : 02 97 07 12 97*

*Horaires d'ouvertures : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.*